Logo / en-tête collectivité

Modèle : arrêté

Arrêté portant sanction disciplinaire du premier groupe

EXCLUSION TEMPORAIRE DE FONCTIONS POUR UNE DUREE DE 3 JOURS MAXIMUM

de M. ou Mme……………………………………………..

Grade………………………………………………………………

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Présidentde .......................................................................................................,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 89-677 du 18 Septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il est reproché à M ......... (énoncer avec précision les faits reprochés à l'agent ainsi que les dates auxquelles ils ont été commis) ……………………………………………………………....................................................................................................

......................……………………………………………………………………………………………….........................................................................

Considérant que M ou Mme…………………………………. a été informé(e) de son droit à communication de son dossier et de la possibilité de se faire assister par un ou plusieurs conseils de son choix, ainsi que du droit de se taire (préconisé - CCA PARIS 22PA03578 du 02/04/2024)

Considérant que M ou Mme........................... a eu communication de son dossier,

**ARRETE**

**Article 1**

Une exclusion temporaire de fonctions de … jours *(3 jours maximum)*, sanction du 1er groupe figurant à l'article L533-1 du code général de la fonction publique, est infligée à M. ou Mme………, *(grade)* …….

(si un sursis est appliqué)

Cette exclusion est assortie d’un sursis de …….. Jour (s) (le sursis peut être total ou partiel)

L'intervention d'une exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours ou d'une sanction disciplinaire des deuxième et troisième groupes pendant une période de trois ans après le prononcé de l'exclusion temporaire entraîne la révocation du sursis. En revanche, si aucune sanction disciplinaire, autre que l'avertissement ou le blâme, n'a été prononcée durant cette même période à l'encontre de l'intéressé, ce dernier est dispensé définitivement de l'accomplissement de la partie de la sanction pour laquelle il a bénéficié du sursis.

**Article 2**

La sanction visée à l'article 1er ci-dessus prend effet du …… au …… inclus*, (au plus tôt à la date de notification)*

Cette période n’entre pas en compte pour le calcul de l’ancienneté pour l’avancement et la retraite.

**Article 3**

Pendant cette durée, une retenue de … /30ème est opérée sur la rémunération de M. ou Mme……….

**Article 4**

La présente sanction sera effacée automatiquement du dossier au bout de 3 ans si aucune autre sanction n’est intervenue durant cette période.

**Article 5**

Le présent arrêté sera transmis au président du centre de gestion, au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressé (e).

Fait à ........................., le ..../..../....

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président,

(nom, prénom et qualité lisible)

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un*.* délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6 rue Pitot –34000 Montpellier) ;Tél: 04-67-54-81-00 ou par le biais de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :